

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 90 relatif au budget de l'exercice 2026



Table des matières

Remerciements et remarque	3
Préambule	3
Chiffres-clés : déficit budgétaire 2026 et marge d'autofinancement	4
MCH2 : effets du nouveau plan comptable	4
A. Charges par nature	5
A.1. Charges du personnel	6
A.2. Questions sur les autres charges par nature	6
A.3. RAT : une situation particulière	7
A.4. APEC : une autre situation particulière...	8
B. Revenus par nature	9
B.1. Contribution aux recettes fiscales	10
C. Questions générales diverses	12
D. Analyse par fonctions	13
0. Administration générale	13
1. Ordre et sécurité publics, défense	15
2. Formation	17
3. Culture, sport et loisirs, église	19
4. Santé	21
5. Prévoyance sociale	22
6. Trafic et télécommunications	23
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	24
8. Economie publique	26
9. Finances et impôts	28
E. Délibérations	30
Conclusions	34
Amendement	34
Annexe	36

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Nicolas Pellet	PLR ; 1 ^{er} membre
M	Alain Bringolf	GdG ; rapporteur
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Sébastien Bertherin	GdG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M	Evan Lock	GdG
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 10, 13, 20, 27 novembre ainsi que le 1^{er} décembre 2025.

Excusés

10 novembre : Jérôme Frachebourg

13 novembre : Jérôme Frachebourg

27 novembre : Evan Lock

Remerciements et remarque

Les membres de la COFIN remercient de leur présence MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, économie, sports et domaines et Julien Ménoret, Chef de service des finances, de l'économie et des sports lors de la séance de commission du 20 novembre. Plus de cinquante questions et remarques de la commission ont été traitées par le boursier ainsi que différents services administratifs communaux. Nous relevons la très bonne coopération entre la COFIN, la Municipalité ainsi que les services qui nous ont fourni des réponses précises et transparentes.

Cependant, la commission fait part du calendrier extrêmement serré entre la date de réception du préavis et le délai pour le dépôt de nos nombreuses questions écrites, l'administration et la municipalité n'ayant elle-même que 3 jours pour y répondre ! Ayant dû préparer ses questions durant le week-end, la COFIN apprécierait de recevoir au moins une version numérique du préavis dès la validation du budget en séance de Municipalité du lundi.

Préambule

Ainsi que prévu par les art. 5 à 12 du Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCOM), le Conseil doit se déterminer sur le budget communal de l'année à venir. Le budget communal indique les recettes prévues et les dépenses autorisées par tâche ou fonction et par nature (salaires, achats de matériel, subventions, etc.) et doit être adopté avant le 15 décembre de l'année en cours. Rappelons que le budget constitue une autorisation de dépenses accordée à la Municipalité, sur la base de ses prévisions et des besoins estimés dans les services de l'administration communale. La Municipalité n'a pas d'obligation de consommer les montants prévus au budget. Cependant, les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget. Les crédits budgétaires non utilisés sont périmés à la fin de l'exercice. La Municipalité devra également veiller à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés, toute dépense supplémentaire au budget devant obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle autorisation du Conseil communal.

La COFIN précise encore que le Conseil Communal ne vote ici que sur le budget de 2026. Les dépenses prévues dans le plan des investissements – cf. 12.8 p. 111-116 du préavis, ne seront votées que lorsque la Municipalité présentera les préavis en relation avec ces différents objets.

Chiffres-clés : déficit budgétaire 2026 et marge d'autofinancement

Voici les chiffres-clés essentiels à retenir du Budget 2026.

Comparatif

CHF	Bénéfice / déficit	Total charges	Total revenus	Marge autofinancement
Comptes 2024	98'228.-	70'529'022.-	70'430'794.-	6'047'165.-
Budget 2025	-3'365'150.-	75'026'000.-	71'660'850.-	3'111'050.-
Budget 2026	-1'453'850.-	82'423'050.-	80'969'200.-	7'043'550.-
Diff. 2025-2026 (%)	-56.8%	+9.9%	+13.0%	+126.4%

Déficit budgétaire

Les charges ainsi que les revenus du ménage communal dépassent le seuil symbolique des CHF 80 millions. Comme les années précédentes, la Municipalité présente un déficit budgétaire pour 2026, cependant significativement inférieur au déficit budgétaire pour 2025. Contrairement à l'année dernière, l'accroissement des revenus (+13%) est supérieur à celui des charges (+9.9%), expliquant la diminution du déficit.

Marge d'autofinancement budgétée

Analogue au cash-flow d'une entreprise, la marge d'autofinancement (ci-après MA) représente le montant que la commune peut consacrer au financement de ses investissements et/ou rembourser sa dette sans recourir à l'emprunt. On ne peut que se réjouir de cette spectaculaire amélioration (+126.4% à CHF 7'043'550.-). Remarquons cependant que cette MA bénéficie de plusieurs facteurs extraordinaires qui lui permettent de largement culminer au-dessus de la moyenne décennale des budgets (CHF 3'470'000.-).

Citons entre autres facteurs :

- La forte augmentation escomptée des recettes fiscales 2026 (env. CHF +4.4 millions) ;
- Des revenus additionnels provenant du patrimoine financier (CHF 485'850.-) ;
- Les taxes de raccordement d'un nouveau Data Center (CHF +3.2 millions).

Notons encore que les MA budgétées sont toujours inférieures aux marges effectives (c'est-à-dire issues des comptes réels). Concernant ces dernières, rappelons que la moyenne décennale des marges d'autofinancement effectives se situerait autour de CHF 6.9 millions (en excluant 2015, 2019 et 2021, trois exercices hors norme).

MCH2 : effets du nouveau plan comptable

Le budget 2026 représente le second exercice budgétaire complet réalisé avec le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Pour rappel, notre commune fait partie des 30 collectivités publiques vaudoises dites «pilotes», qui tiennent leurs comptes en MCH2 depuis le 1er janvier 2024, les autres communes et associations de communes vaudoises devant passer à MCH2 au plus tard en 2027.

MCH2 a radicalement modifié la dénomination et le classement des comptes, ce qui rend toute comparaison avec les exercices comptables d'avant 2024 quasi impossible sans un fastidieux exercice de re-ventilation des comptes. Puisque le budget 2025 précédent était déjà réalisé selon ce nouveau modèle comptable, la COFIN s'attendait cette année à une tâche facilitée. Or il s'avère que les comparaisons ont été compliquées par plusieurs changements majeurs. Notamment ceux apportés aux imputations des salaires et charges sociales directement dans les unités administratives, le rattachement des cotisations à des institutions de droit privé dans leurs classifications fonctionnelles ou encore par la budgétisation décentralisée des remboursements d'assurances de personnes (maladie et accident) dans chaque classification administrative sur la base de la moyenne des trois dernières années. Sur demande de la COFIN, nous avons eu accès à un document listant les

nombreux changements d'affectations – complets ou partiels - au sein du personnel. Il s'avère que près des deux tiers du personnel fixe ont été réaffectés à d'autres comptes de salaires et charges sociales. Ainsi, seule la comparaison budgétaire au niveau global a pu être effectuée par la commission.

Le Boursier nous a encore indiqué qu'il faudra encore s'attendre à d'autres changements jusqu'en 2027, dont celui du chantier de la refonte totale du système de gestion des salaires qui aura lieu courant 2026.

Pour plus d'explications sur MCH2, veuillez-vous référer aux rapports du Budget 2024 et 25 de la COFIN, ainsi qu'en pages 35-36 du [préavis 52 / 2023](#).

Informations

Les passages indiqués en *italiques de couleur bleue* sont des extraits des réponses écrites de la Municipalité.

A. Charges par nature

Comme indiqué sur le tableau de la page précédente, le montant total des charges par nature prend l'ascenseur avec une hausse de presque 9.9% à CHF 82'423'050.-.

La période 2008-2022 avait été marquée en Suisse par des taux directeurs en baisse et parfois même négatifs. Puis en 2023, les taux directeurs étaient brusquement remontés jusqu'à 1.75% avant de revenir autour de 1% en 2025. Ainsi, l'IPC en Suisse est aujourd'hui proche de zéro (+0.1% d'oct. 24 à oct. 25).

Du fait de l'endettement croissant de notre commune, les taux d'intérêt projetés sur le Franc suisse influencent largement les charges financières de notre dette, dont les intérêts passifs augmentent à nouveau de CHF +210'500.- à CHF 1'626'350.- (note : augmentation de CHF +563'000.- par rapport au budget 2024). A ceci s'ajoutent les charges pour biens-fonds et les frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs, qui propulsent le total des charges financières budgétées de + 24.2% à CHF 2'026'800.- par rapport au budget 2025.

Alors que la Ville de Gland se trouve au milieu d'un cycle inédit de développement induisant d'importants investissements en infrastructures, l'endettement de notre commune est devenu un sujet prioritaire sur lequel la COFIN garde un œil attentif. Ainsi, **la dette brute** à fin 2026 est budgétée à CHF 154'000'000.- / soit CHF 10'769.- par habitant (rappel : 2025 = CHF 125'000'000.- / soit CHF 8'741.- par habitant et 2024 = CHF 98'000'000.- / soit CHF 6'805.- par habitant). En trois ans, l'accroissement de la dette budgétée se monte à 57.1% / soit une augmentation de CHF +58.3% par habitant. Si l'on y ajoute encore les dépenses prévues financées par l'emprunt pour 2026 (CHF 11'679'000.-), la dette devrait grimper à CHF 167.7 millions à fin 2026. Pour rappel, le **plafond en matière d'endettement net** a été fixé en 2021 à CHF 175 millions.

De façon assez logique et proportionnelle, les **amortissements du patrimoine administratif** sont en nette hausse par rapport à 2025 (+ 19.6%) et comptent pour 8.3% des charges avec CHF 6'860'250.- escomptés.

Le **ratio de l'endettement brut par rapport aux revenus financiers** (cf. graphiques p. 21 du préavis) est ainsi estimé aux alentours de 204%, ce qui correspond à une qualification considérée comme « problématique » par le Canton. Ceci doit cependant être pondéré par le fait que ce ratio ne tient pas compte de l'important patrimoine financier de la commune, ainsi qu'à certaines caractéristiques propres à MCH2 où les revenus de la péréquation sont présentés en déduction des charges péréquatives.

Mentionnons également que le **taux (%) d'endettement net** (cf. graphiques p. 20 du préavis) passe de 110.5% en 2025 à 131.5% en 2026. Bien qu'en forte tendance haussière, ce ratio reste encore acceptable. Rappelons que ce taux indique la différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier, rapportée à ses revenus fiscaux (y compris les effets redistributifs de la péréquation).

Soulignons encore le ratio (%) calculant la **part du service de la dette** qui mesure dans quelle mesure les intérêts et amortissement grèvent les revenus courants. Cette part passe d'un niveau de risque « acceptable » dans le budget 2025 (7.4%), à un risque considéré comme « élevé » en 2026 (11.0%).

Avant de refermer ce chapitre, rappelons que la Direction des finances communales de l'Etat de Vaud met à votre disposition un [tableau de bord interactif](#) pour évaluer en quelques clics l'évolution des finances communales actualisées et qui permet des comparaisons intéressantes entre communes.

A.1. Charges du personnel

Comme dans le budget précédent, l'indexation au coût de la vie des salaires du personnel communal - qui est imposée par le règlement du personnel (+0.4% budgétaire), sera cependant moins importante qu'escomptée. En réalité, l'IPC a évolué de 0.1%, ce qui réduira les charges salariales de CHF 28'050.-, résultat du taux appliqué pour l'adaptation des salaires des collaborateurs communaux en fin d'année. Cet ajustement au renchérissement réel portera ses effets sur les comptes de 2025.

En pages 13-14 du préavis, l'ensemble des nouveaux postes nets correspondent à 0.9 ETP, les 1.6 ETP restants correspondant entièrement à des ajustements du taux d'activité parmi le personnel existant. Ces ajustements comptent pour CHF 141'800.- soit un salaire brut moyen de CHF 88'625.- pour un ETP.

Sur sa demande, la COFIN a eu accès à la liste du personnel par unités opérationnelles du plan comptable. Nous nous sommes également assurés que l'engagement d'un poste d'urbaniste correspondait bien à un nouveau poste pour le SBU pour lequel un cahier des charges détaillé nous a été fourni. Nous nous sommes également demandés à quoi correspondaient les CHF 70'100.- pour « *autres facteurs mineurs* » :

Les autres facteurs qui sont jugés mineurs sont :

- *la création de 2 postes d'aides saisonniers en CDD aux espaces verts et à la voirie pour CHF 48'750.- au total ; et*
- *les postes repourvus avec un salaire différent de celui du collaborateur précédent : globalement CHF 21'350.-.*

De manière générale, la COFIN souligne les efforts de l'administration et constate une bonne maîtrise des dépenses au sein des services. Relevons cette année que les demandes en personnel de la Municipalité sont parmi les plus modestes de ces dix dernières années. La commission n'émet aucune objection à ces demandes. Pour la connaissance du Conseil, nous joignons en annexe l'organigramme actualisé du personnel administratif.

A.2. Questions sur les autres charges par nature

311 - Quelles sont ces immobilisations n'étant pas portées à l'actif (CHF 61'650.-) ?

Il s'agit des comptes de nature 311 dont les éléments sont présentés ci-dessous et pour lesquels les dépenses n'excèdent pas CHF 50'000.- par objet, raison pour laquelle les immobilisations ne sont pas activées.

Libellé nature	2026	2025	Ecart
3110 Meubles et appareils de bureau	67'450.00	126'400.00	- 58'950.00
3111 Machines, appareils et véhicules	174'350.00	165'700.00	8'650.00
3112 Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	80'100.00	79'950.00	150.00
3113 Matériel informatique	5'000.00	12'000.00	- 7'000.00
3116 Appareils médicaux et de laboratoire	-	4'500.00	- 4'500.00
3119 Autres immobilisations - Achats sculptures et œuvres d'arts	20'000.00	20'000.00	-
Total	346'900.00	408'550.00	- 61'650.00

343 – Charges pour biens-fonds PF : merci de nous détailler ces charges.

Voici les éléments qui sont compris dans la nature 343. A noter, que selon le plan comptable MCH2, la nature 3439 comprend les éléments suivants : primes d'assurance de bâtiments, primes d'assurances de responsabilité civile de bâtiments, alimentation en eau, électricité, taxes d'évacuation et d'épuration, taxes d'élimination des ordures, émoluments officiels, etc.

Libellé nature	2026	2025	Ecart
3430 Travaux d'entretien, biens-fonds PF	33'000.00	32'000.00	1'000.00
3431 Entretien courant, biens-fonds PF	262'300.00	110'100.00	152'200.00
3439 Autres charges biens-fonds PF	66'950.00	50'250.00	16'700.00
3439 Autres charges biens-fonds PF	14'800.00	500.00	14'300.00
3439 Autres charges biens-fonds PF - Achat électricité	500.00	550.00	- 50.00
3439 Autres charges biens-fonds PF - Assurances choses immeubles	20'050.00	18'300.00	1'750.00
3439 Autres charges biens-fonds PF - Chauffage distance	10'000.00	6'500.00	3'500.00
3439 Autres charges des biens-fonds PF	21'600.00	24'400.00	- 2'800.00
Total général	362'250.00	192'350.00	169'900.00

351 – Veuillez préciser les détails de ces attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF +2'044'000.-)

Voici le détail demandé :

Libellé nature	2026	2025	Ecart
Attributions aux financements spéciaux "Déchets"	239'050.00	151'050.00	88'000.00
Attributions aux financements spéciaux "Eau"	475'300.00	147'800.00	327'500.00
Attributions aux financements spéciaux "Egouts"	1'859'750.00	352'850.00	1'506'900.00
Attribution aux fonds - "Développement durable"	398'850.00	336'500.00	62'350.00
Attribution aux fonds - "Efficacités énergétiques"	611'900.00	552'650.00	59'250.00
Total général	3'584'850.00	1'540'850.00	2'044'000.00

Lorsque la commission a abordé les charges par nature - 351 *Attributions aux fonds et financement spéciaux*, la distinction entre la taxe annuelle d'entretien des collecteurs (communément appelé taxe d'égout) qui finance l'entretien du réseau de canalisation des eaux usées et la taxe annuelle d'épuration et la taxe sur les égouts et l'épuration des eaux usées qui finance le traitement des eaux usées, fonction déléguée à l'APEC, nous a été précisée. Voir également les art. 31 et 33 du [Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées](#).

Au bilan, nous avons un compte de financement spécial relatif à l'égout (compte 2900.02 avec un solde de CHF 6'854'619.- au 31 décembre 2024) et un compte de financement spécial relatif à l'épuration (compte 2900.01 avec un solde de CHF 70'305.- au 31 décembre 2024), chacun étant financé par un taxe affectée spécifique. La taxe unique de raccordement, selon art. 30 du règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées, finance la construction du réseau d'égout et un éventuel surplus est ainsi comptabilisé dans le compte de financement spécial relatif à l'égout.

L'activité « égout » est bénéficiaire, notamment en raison de l'importante taxe unique de raccordement budgétée pour le data center, d'où l'attribution au financement spécial budgété de CHF 1'859'750.- (compte 72000.3510.00).

En revanche, l'activité « épuration » est fortement déficitaire, notamment en raison de l'augmentation de la participation communale à l'APEC pour financer la nouvelle STEP, d'où un prélèvement au financement spécial budgété de CHF 1'755'500.- (compte 72000.4510.02).

Ce dernier aspect est plus précisément repris dans le paragraphe A.4. ci-dessous.

A.3. RAT : une situation particulière

Les inquiétantes nouvelles sur la situation financière de La Ruche annoncées lors du conseil communal du mois d'octobre risquent-elles de grever davantage encore notre participation au RAT ?

La Ruche représente plus de CHF 11 millions de charges d'exploitation, environ 150 emplois et une implantation territoriale de 422 places d'accueil, dont bénéficie essentiellement la Ville de Gland. Son rôle central, sa capacité d'accueil et ses efforts pour répondre à la demande en font un pilier indispensable du dispositif préscolaire et parascolaire de la Ville de Gland. Fragiliser ce Centre de Vie

Enfantine entraînerait une désorganisation majeure du réseau et reporterait la charge financière sur les communes, voire sur les familles.

Durant les années 2021 à 2024, La Ruche a réalisé pour 2,2 millions de CHF d'investissements destinés à compléter les infrastructures d'accueil à Gland, financés entièrement par ses fonds propres. L'arrivée simultanée de plusieurs nouvelles places d'accueil sur le marché, en raison de retards de construction, a entraîné une baisse temporaire du taux d'occupation, qui s'est établi autour de 80 % en 2024.

En novembre 2024, La Ruche a été confrontée à un manque de trésorerie qui aurait empêché le versement des salaires de ses 150 collaboratrices et collaborateurs. Face à cette urgence et afin d'éviter la suspension d'une structure accueillant quotidiennement plusieurs centaines d'enfants, le Comité de direction a décidé d'accorder une avance de trésorerie de CHF 650'000.-, en vertu de l'article 22, alinéa 18 de ses statuts. Cette décision exceptionnelle visait à garantir la continuité de l'accueil des enfants.

Une convention de postposition, demandée par l'autorité de surveillance cantonale des fondations, a dû être rédigée en mai 2025. Sans cette mesure, La Ruche aurait été contrainte d'annoncer son surendettement au tribunal selon l'article 725b, alinéa 3 du Code des obligations, ce qui aurait équivaut à un dépôt de bilan avec des conséquences sociales, humaines et financières particulièrement lourdes.

Aujourd'hui, la direction de La Ruche, conjointement avec la Ville de Gland, a d'ores et déjà engagé plusieurs mesures d'assainissement, incluant une maîtrise renforcée des coûts et une réduction des dépenses d'exploitation. Des améliorations tangibles sont prévues pour l'exercice 2026. Parmi ces mesures, une participation parentale augmentée de 5.- par enfant par jour et une participation communale de CHF 8.- par enfant par jour dès 2026 a été prise en compte pour l'accueil préscolaire (CHF +5.- à charge des parents, respectivement CHF +7.50 à charges des communes pour l'accueil parascolaire et enfin CHF + 2.50 à charge des parents et CHF +6.50 à charge des communes pour l'accueil familial de jour). Cela permettra de contribuer à l'assainissement partiel des comptes de la Ruche, mais cette mesure seule ne sera toutefois, à terme, pas suffisante. D'autres mesures permettront d'assurer une viabilité à moyen, long terme, notamment une meilleure gestion des places offertes et donc du taux d'occupation, ainsi qu'une gestion rigoureuse des charges.

Augmentation du prix journalier pour les parents pour 2026 :

Accueil préscolaire collectif	CHF 5.-
Accueil parascolaire collectif	CHF 5.-

Augmentation du prix journalier de la participation communale pour 2026 :

Accueil préscolaire collectif	CHF 8.-
Accueil parascolaire collectif	CHF 7.50

En conclusion, il ne faut pas oublier qu'en vertu de l'art. 27 des statuts du RAT, chaque commune membre assume la différence entre les frais de garde facturés aux parents domiciliés sur son territoire et le prix de revient journalier de la place référencée dans le réseau, soit le coût réel de la prestation. Cela signifie, hypothétiquement, que la commune de Gland pourrait être amenée à supporter des charges supplémentaires pour le dispositif d'accueil relevant de la Ville (non pas pour le RAT comme dit dans la question).

A.4. APEC : une autre situation particulière...

Est-ce que les communes parties-prenantes de la construction de la nouvelle STEP ont eu leur mot à dire sur le changement de méthode d'amortissement dès les premières phases des travaux et non plus dans l'année suivant la mise en service comme c'est l'usage ?

Les politiques d'amortissement sont déterminées par le Comité directeur (CoDir) pour les associations intercommunales et par la Municipalité pour les communes. Le Conseil n'a donc rien à dire. Quand bien même, force est de constater de manière générale que les informations des associations intercommunales ne sont souvent pas systématiquement relayées aux administrations communales. Une amélioration des processus pour fluidifier l'information est en discussion avec la DGAIC dans le cadre de la révision de la loi sur les communes.

Dans le cas précis de l'APEC, le Service des finances a demandé régulièrement depuis le début de la législature des plans financiers afin de déterminer l'impact de la construction de la nouvelle STEP sur les finances communales et l'adaptation nécessaire de la taxe d'épuration. La réponse du CoDir était qu'il était encore trop tôt pour déterminer l'impact. Au mois d'août, le PV du Conseil intercommunal a fait état d'une augmentation de CHF 830'000.- pour financer la STEP. Aujourd'hui, le SFINES ne peut donc que constater que le déficit lié au domaine autofinancé "épuration" se creuse et n'a pas pu anticiper l'augmentation nécessaire de la taxe d'épuration.

Le financement spécial relatif à l'épuration se monte à CHF 70'305.- au 31 décembre 2024. Le déficit sectoriel est estimé à CHF 917'850.- pour 2025. Le fonds devrait donc être à découvert pour un montant de CHF 847'545.- au 31 décembre 2025. Le déficit prévu en 2026 est de CHF 1'755'500.- sans adaptation de la taxe d'épuration. Le financement spécial, sans augmentation de la taxe, sera un découvert de CHF 2'603'045.- au 31 décembre 2026.

Selon l'APEC, l'augmentation nécessaire de la taxe d'épuration est estimée à CHF 0.65/m³. Ceci est une moyenne pour l'ensemble des communes membres, mais la situation doit être affinée au cas par cas pour chaque commune. Selon le surveillant des prix, les taxes d'épuration à Gland sont bien en-dessous de la médiane. Il y a donc une certaine marge de manœuvre, mais il y a un risque que le surveillant des prix n'accepte pas la répercussion complète de la hausse des coûts sur les consommateurs en une fois. Un préavis relatif à la modification du règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées sera soumis au Conseil communal en 2026 pour adapter les taxes et financer la nouvelle STEP.

Est-ce que l'augmentation de l'attribution au fonds "Égouts" de CHF 1'506'900.- s'explique par la question du découvert sectoriel attendu pour ce fonds ? Si oui, est-ce que l'augmentation nécessaire de la taxe d'épuration est déjà comprise dans ce montant ?

L'augmentation nécessaire de la taxe d'épuration n'est pas comprise dans ce montant. Une adaptation du montant de la taxe d'épuration par m³ nécessite une révision du Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées par un préavis qui sera soumis au Conseil communal. Cette révision du règlement communal devrait intervenir au 1er semestre 2026 pour que nous puissions répercuter la hausse de la participation communale 2026 car le cycle de facturation de l'eau va du 1er septembre au 31 août.

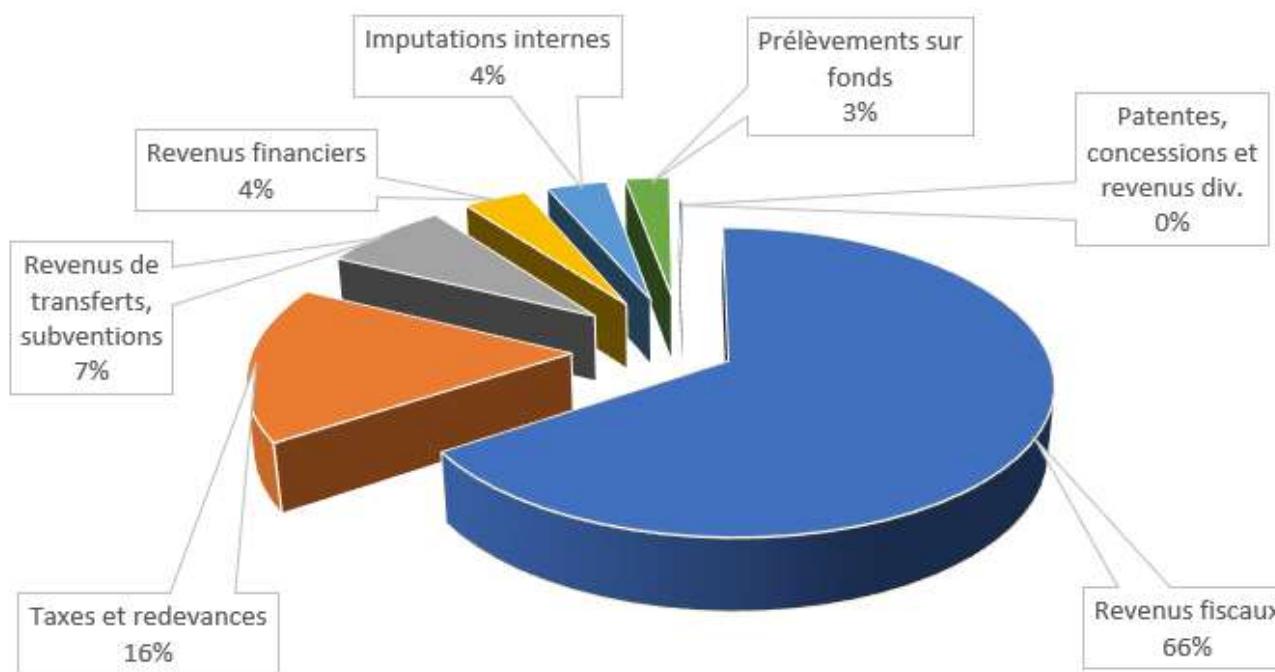
En effet, le financement spécial relatif à l'épuration se monte à CHF 70'305.- dans les comptes communaux au 31 décembre 2024. Le déficit sectoriel est estimé à CHF 917'850.- pour 2025. Le fonds devrait donc être à découvert pour un montant de CHF 847'545.- au 31 décembre 2025. Le déficit prévu en 2026 est de CHF 1'755'500.-, sans adaptation de la taxe d'épuration. Le financement spécial, sans augmentation de la taxe, sera un découvert de CHF 2'603'045.- au 31 décembre 2026.

B. Revenus par nature

Ainsi qu'indiqué dans le tableau en page 4 de ce rapport, la variation des revenus budgétés pour 2026 est en forte hausse, affichant une augmentation inédite de +13% à CHF 80'969'200.-. Les raisons de ce résultat sont détaillées ci-après dans le chapitre « Finances et Impôts » en page 27. Néanmoins, les postes ayant le plus contribué à cette variation positive sont les Revenus fiscaux – plus particulièrement « Impôts directs, personnes morales » (CHF +3'212'000.- soit +44.91%) ainsi que la hausse des « Taxes et redevances » (CHF +2'655'400.- soit +24.74%). Comme indiqué sur le graphique ci-dessous, à eux deux ces postes représentent 82% des revenus de la commune.

B.1. Contribution aux recettes fiscales

Répartition des revenus



Dans la principale catégorie « *Revenus fiscaux* », les personnes morales en représentent tout juste un cinquième (19.5%).

Il faut relever que malgré la forte hausse prévue des impôts directs sur personnes morales (+44.9%), leur proportion a toutefois tendance à diminuer par rapport à l'ensemble des revenus. Ainsi malgré un important contribuable commercial sis sur notre commune, la répartition des revenus fiscaux purement issus des entreprises installées à Gland, reste minoritaire et continue de diminuer. Comme déjà mentionné les années précédentes, une répartition plus équilibrée entre les revenus fiscaux sur personnes physiques et personnes morales serait éminemment souhaitable.

Les autres postes des revenus par nature n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers, si ce n'est quelques questions particulières dont nous reproduisons les réponses ci-dessous :

424 – Veuillez expliquer l'augmentation de CHF 2'159'050.- pour ces taxes ?

La nature 424 du plan comptable contient les taxes d'utilisation, dans lesquelles se trouvent les taxes de raccordement.

			2026	2025	Ecart 2026 vs 2025
72000.4240.03	Taxes d'utilisation - Annuelles Epuration	908'250.00	915'900.00	-	7'650.00
72000.4240.02	Taxes d'utilisation - Annuelles réseau d'égouts	183'200.00	185'000.00	-	1'800.00
71001.4240.01	Taxes d'utilisation - Raccordement eau	886'950.00	295'500.00		591'450.00
72000.4240.01	Taxes d'utilisation - Raccordement réseau d'égouts	2'217'400.00	738'800.00		1'478'600.00
61510.4240.02	Taxes d'utilisation et prest. de service - Plan de mobilité	68'000.00	70'000.00	-	2'000.00
62910.4240.00	Taxes d'utilisation et prest. de service - Publicité TUG	10'000.00	10'000.00		-
84000.4240.00	Taxes d'utilisation et prest. de service - Taxes de séjour	102'350.00	102'350.00		-
35000.4240.00	Taxes d'utilisation et prest. de service - Ventes d'énergie	1'500.00	1'500.00		-
61510.4240.01	Taxes d'utilisation et prest. service - Autor. de stationner	57'100.00	58'500.00	-	1'400.00
73002.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	1'144'150.00	1'039'600.00		104'550.00
73001.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	500.00	500.00		-
71001.4240.02	Taxes d'utilisation et prestations de service - Ventes d'eau	1'381'500.00	1'384'200.00	-	2'700.00
		6'960'900.00	4'801'850.00		2'159'050.00

443 – Produits des immeubles du PF CHF 1'775'500.- : comment retrouver ce montant dans le compte d'exploitation, lequel à la page 98 / 963 indique des revenus pour CHF 1'955'500.- ?

Les revenus de la section 963 comprennent plusieurs comptes de nature 443, mais il y a également un compte de nature 442 dans la section 96304 pour un montant de CHF 180'000.- qui explique que vous ne retrouvez pas le même montant dans la nature 443. Veuillez trouver le tableau détaillé ci-après :

Libellé nature	2026	2025	Ecart
4430 Loyers et fermages, immeubles du PF	413'500.00	280'600.00	132'900.00
96300 Immeubles du patrimoine financier	413'500.00	280'600.00	132'900.00
4432 Paiements utilisations des immeubles PF	1'362'000.00	1'009'050.00	352'950.00
96301 Lavasson 45-47	158'550.00	158'400.00	150.00
96302 Hôtel de la Plage	180'000.00	180'000.00	-
96303 Locaux SDIS	107'900.00	107'900.00	-
96305 Avenue du Mont-Blanc 27-29	243'600.00	268'800.00	- 25'200.00
96306 Rue de la Combe 5 (A5.4)	183'000.00	178'200.00	4'800.00
96307 Rue de la Combe 17 (A5.1)	62'500.00	46'850.00	15'650.00
96308 Allée Waldo 2	71'950.00	68'900.00	3'050.00
96311 Midi 1-3	354'500.00	-	354'500.00
Total nature 443	1'775'500.00	1'289'650.00	485'850.00
96304 Copropriété du Bochet 2 - Mauverney 19 à 25	180'000.00	180'000.00	-
Total nature 442	180'000.00	180'000.00	-
Total 442 et 443	1'955'500.00	1'469'650.00	485'850.00

La COFIN a également demandé quel était le rendement total (loyers, fermages et droits d'utilisation) perçu sur le capital financier de la commune. Les derniers chiffres comptables arrêtés à fin 2024 indiquent des revenus annuels à hauteur de CHF 1'005'388.- pour une valeur fiscale de CHF 40'277'914.- représentant un total de crédits accordés de CHF 39'566'382.-.

Relevons que les acquisitions immobilières au PF récentes, non encore comptabilisées à fin 2024, font significativement augmenter ces revenus dans le budget 2026 à CHF 1'955'500.-.

C. Questions générales diverses

• Péréquation

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur cette année (2025). Comme attendue, les charges de péréquation directe, la facture à la cohésion sociale et la facture policière continuent de peser lourdement sur nos finances communales et représentent un montant de CHF 18.5 millions. Cependant, ce budget prévoit en prévoir une diminution de 4.1%, soit CHF -979'250.- (CHF -798'900.- en incluant la compensation des charges sur la nature 362 – p. 12). Comment s'explique cette prévision plus optimiste que prévue ?

L'année 2025 étant la première avec la NPIV et les montants prévus étant à la hausse, il semblait pertinent de dire qu'à l'avenir la péréquation devrait continuer à augmenter. Or, différents éléments rentrent en ligne de compte pour lesquels la Commune n'a pas vraiment d'impact, notamment l'évolution du RFS de Gland ainsi que celui des autres communes qui peut faire varier les montants assez fortement. Lors de l'élaboration des budgets, une adaptation des prélèvements conjoncturels est également faite et pour 2026, cela permet de réduire la charge de péréquation assez fortement de CHF -320'350.-). Ce sont ces deux éléments principaux qui font que le budget de la NPIV est moins élevé pour 2026.

Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen (67.6), ainsi qu'un taux standard de 1% pour l'impôt foncier. Avec son entrée en vigueur pour le calcul des capacités financières des communes, est-ce que ça signifie que plus le RFS est élevé, plus nous devrons contribuer financièrement au système péréquatif ?

Exactement, plus une commune a un RFS élevé, plus elle contribue à la péréquation des ressources. En effet, une péréquation des ressources ne fait que comparer le revenu fiscal standardisé par habitant de chaque commune avec le revenu fiscal standardisé par habitant moyen de l'ensemble des communes. Les communes dont le revenu fiscal standardisé par habitant est supérieur à la moyenne cantonale contribuent à la péréquation des ressources pour un montant correspondant à un pourcentage donné de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le revenu fiscal standardisé est inférieur à la moyenne cantonale reçoivent de la péréquation des ressources un montant correspondant à un pourcentage donné (identique au précédent) de l'écart à la moyenne.

Afin de répliquer globalement l'intensité de la solidarité actuelle entre les communes, il est prévu d'utiliser un taux de 80% pour la péréquation des ressources. Un tel pourcentage, qui résulte d'une appréciation politique et figure expressément dans l'accord conclu avec les faîtières, permet à la péréquation des ressources de neutraliser 80% des disparités de capacité financière entre les communes.

Pour rappel, le coefficient fiscal de Gland est de 61.0 et se trouve donc assez nettement en-dessous du coefficient d'imposition moyen pondéré pour le canton.

D. Analyse par fonctions

0. Administration générale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Administration générale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	10 761 911	2 317 679	-8 444 232
Budget 2025	11 312 900	1 398 700	-9 914 200
Budget 2026	12 024 900	2 257 300	-9 767 600
Budget - évolution 2025-26	6,29%	61,39%	-1,48%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Concernant la partie « Administration générale » du budget 2026, des changements importants dans la présentation des comptes sont dus aux contraintes imposées par le plan comptable MCH2. Celles-ci sont expliquées à la fin de la page 5 et au début de la page 6 du préavis. Ces réaffectations rendent les comparaisons un peu plus délicates entre le budget 2025 et celui de 2026. L'augmentation importante des revenus en comparaison avec 2025 est également la conséquence de ce changement de paradigme. Cette augmentation s'explique en grande partie par les imputations internes (comptes 02230.4900.00 et 02230.4910.00) qui n'apparaissaient pas au budget 2025, mais qui ont été prises en compte pour le bouclage de l'exercice 2024, comme on peut le voir à la page 49 du préavis. Des explications relatives à ce changement de présentation concernant les natures 4900 et 4910 sont fournies en page 27 du préavis. On peut remarquer que sur l'ensemble des comptes, toutes les imputations internes s'équilibrivent et que cette modification de présentation des différents postes est neutre. L'augmentation des charges est également due en partie à des réaffectations, comme dans les services généraux (0229 – page 49), où de nouvelles charges apparaissent pour l'Office de la Communication (02291) ou pour les projets de l'Administration (02293), ces dernières n'étaient pas valorisées dans les comptes 2024 ou le budget 2025. Dans le même ordre d'idée et afin d'affiner la ventilation des charges de personnel, on peut remarquer que le poste 02201.3010.00 Salaires du personnel du Secrétariat municipal (page 45) baisse fortement de CHF 1'999'350.- à CHF 419'700.- à cause de l'affectation de ces charges à d'autres catégories de comptes. Globalement le poids de l'Administration générale diminue de 1.48% par rapport au budget 2025 et représente une charge globale de CHF 9'767'600.-.

Compte 0110.3099.00 – Autres charges de personnel – quadruplement des charges par rapport au budget 2025

Il est de coutume qu'un apéritif clôture les séances du Conseil communal des mois de juin et de décembre. Auparavant, l'apéritif du mois de juin étant pris en charge sur une ligne de budget de la Municipalité, et celui du mois de juin sur une ligne du Conseil communal. Avec MCH2, ces 2 apéritifs doivent être pris en charge par le Conseil communal. En outre, l'assermentation des élus pour la législature 2026-2031 aura lieu le 9 juin 2026. Un apéritif est également prévu au terme de cette cérémonie, d'un montant égal à ceux estimés ci-dessus (environ CHF 22.- par personne).

S'agissant du repas des anciens présidents, celui-ci était jusqu'à présent pris en charge par la Municipalité. Il doit désormais figurer dans une ligne du Conseil communal. Il est également envisagé d'organiser une sortie de fin de législature après les élections communales, comme cela se faisait à l'époque. En 2021, cette sortie n'avait pas pu avoir lieu à cause de la Covid-19.

Enfin, comme il est de coutume, il est prévu d'offrir un présent aux personnes quittant le Conseil communal et qui ont siégé plus de 20 ans, ainsi qu'aux membres de la Municipalité ne se représentant pas ou qui ne seront pas réélus.

Compte 02201.3130.00 – Prestations de service de tiers – multiplication des charges par 112 par rapport au budget 2025

Tous les montants des cotisations à des institutions de droit privé étaient comptabilisés dans ce compte jusqu'en 2025, mais comme mentionné en page 5 du préavis (2 Plan comptable MCH2), pour la présentation du budget 2026, des changements majeurs ont été opérés et l'un d'eux est le rattachement des cotisations à des institutions de droit privé dans les classifications fonctionnelles qui sont concernées par l'activité de l'institution.

Dans ce cas, un montant de CHF 33'050.- a été transféré sur le compte 02201.3130.00 et explique cette forte de hausse. Par ailleurs, un montant de CHF 400.- a été rajouté (CHF 300.- en 2025) pour les diverses prestations que peuvent avoir le Secrétariat municipal et les autres Services de l'Administration, notamment en matière de représentations. S'agissant des comptes 2024, les frais de représentations étaient intégrés dans le compte global MCH1 (111.3170.00 – réception, manifestations).

Compte 02900.3120.02 Alim. Et élimination de bien-fonds, PA – Achat d'électricité – augmentation de 28% des charges par rapport au budget 2025

Cette augmentation est due à la prise en compte de :

- *La consommation du bâtiment MB29 (Bibliothèque, Service de la Jeunesse et de l'enfance et Service de la culture et des affaires sociales) pour l'année entière. Pour rappel, pour le budget 2025, la même consommation ne couvrait que 2 mois (novembre et décembre) puisque l'installation de ces entités dans le bâtiment a été effectuée en octobre 2025 ;*
- *La consommation à Montoly avec les stations de recharge pour véhicules électriques ;*
- *L'ajout de la consommation de la nouvelle buvette de stand de tir qui devrait être mise en fonction en septembre 2026 (consommation prévue pour octobre, novembre et décembre 2026) ;*
- *Également la consommation pour la nouvelle Maison de la jeunesse (en face du Collège de Grand-Champ) dont la mise en fonction est prévue pour le printemps 2026 (consommation électrique estimée pour 9 mois).*

1. Ordre et sécurité publics, défense

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Ordre, sécurité publics, défense	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	3 529 381	146 370	-3 383 011
Budget 2025	4 393 550	165 600	-4 227 950
Budget 2026	4 901 600	166 750	-4 734 850
Budget - évolution 2025-26	11,56%	0,69%	11,99%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

D'emblée, la COFIN a constaté une augmentation des charges de CHF 508'050 (+11.6 %) pour ce chapitre laquelle est principalement due à l'engagement des Ilotiers de la Gendarmerie.

Nous avons questionné la Municipalité afin d'obtenir des détails pour les comptes :

- 11100.3100.00 : Matériel de bureau
- 11100.3101.00 : Matériel d'exploitation, fournitures.
- 11100.3101.02 : Matériel d'exploitation, fournitures – carburants.
- 11100.3103.00 : Littérature spécialisée, magazines.
- 11100.3111.00 : Machines, appareils et véhicules.
- 11100.3112.00 : Vêtements, linge, rideaux, vaisselle.

En outre pour le compte 11100.3101.02 Matériel d'exploitation - Carburant, nous avons demandé pourquoi cette dépense n'apparaissait pas en 2024 et 2025 et s'il s'agit cette année d'une nouvelle affectation.

11100.3100.00 Matériel de bureau – Cela correspond à de la fourniture de bureau (petit matériel bureautique pour équipements des 4 ASP et police du commerce, affichettes, badges, etc.), et constitue des dépenses récurrentes chaque année.

11100.3101.00 Matériel d'exploitation, fournitures – Cela correspond à de la fourniture de petit matériel d'exploitation (sangles de serrage, boîte à outils, ruban de délimitation, batteries, etc.), et constitue des dépenses récurrentes chaque année.

11100.3101.02 Matériel d'exploitation, fournitures - Carburants – Cela correspond aux factures des bornes de recharges des véhicules de la sécurité publique. Le compte n'existe pas avant 2025 car les ASP étaient basés à Montoly et les véhicules étaient chargés dans les bâtiments du Service des bâtiments et de l'urbanisme. Le décompte d'électricité ne permettait pas de différencier ces recharges et tout était facturé sur le compte du SBU. Fin 2024, les ASP ont déménagé au bâtiment du Borgeaud et doté des bornes spécifiques pour la recharge, avec décompte séparé. Cela constitue des dépenses récurrentes chaque année.

11100.3103.00 Littérature spécialisée, magazines – Ce compte est utilisé pour l'achat de manuel (code, manuels en lien avec la sécurité publique), ainsi que pour les cartes de légitimation pour les ASP. Cela constitue des dépenses récurrentes encore sur 2026 - 2027 jusqu'à ce que tous les ASP suivent la formation Savatan et reçoivent leur carte. Pour la suite, ce sera des dépenses ponctuelles en fonction des besoins.

11100.3111.00 Machines, appareils et véhicules – Ce compte est utilisé pour l'achat de gros matériel en lien avec la sécurité publique (par exemple pour l'achat de barrières spécifiques anti-attentat, lampes de chantier solaires, etc.). Cela constitue des dépenses récurrentes chaque année.

11100.3112.00 Vêtements, linge, rideaux, vaisselle – La Confédération a confié la gestion/vente des uniformes des ASP à la Gendarmerie cantonale à compter de cette année. Selon les informations transmises par la gendarmerie, dès 2026, les ASP porteront de nouveaux uniformes, différents des actuels. Il sera donc nécessaire de rééquiper les 4 ASP en plusieurs phases. À ce jour, le prix de ces nouveaux uniformes n'est pas encore connu.

Face à ce qui précède, et en se fondant sur les prix pratiqués antérieurement, il a été estimé un montant de :

- CHF 8'000.- -> 2'000 CHF par ASP pour l'acquisition du nouvel uniforme.
- CHF 2'400.- -> 600 CHF par ASP pour l'achat de chaussures, nécessaires à l'équipement individuel.
- CHF 1'600.- -> Accessoires, remplacement des équipements individuels endommagés et une marge pour une éventuelle augmentation de prix des produits d'ici 2026.

Par ailleurs, la Confédération a confié la gestion/vente des uniformes des ASP à la Gendarmerie cantonale à compter de cette année. Selon les informations transmises par la gendarmerie, dès 2026, les ASP porteront de nouveaux uniformes, différents des actuels. Il sera donc nécessaire de rééquiper l'ensemble des ASP en plusieurs phases. À ce jour, le prix de ces nouveaux uniformes n'est pas encore connu.

Pouvez-vous préciser si le coût lié aux îlotiers restera identique pour les prochaines années (2027–2028), ou si une évolution à la hausse est déjà prévue (11100.3611.00) ?

En cours d'année, la Police cantonale communique à la demande de la Commune le montant du coût des prestations qui seront facturées en n+1. Ce montant est basé sur le coût complet du gendarme de l'année n-1.

Pourriez-vous fournir le détail des prestations incluses dans le montant du compte : Imputations internes - Prestations de services informatiques (11100.3910.00) ?

Les coûts informatiques ont été budgétés pour 2026 sur des comptes de l'OINFO (office informatique), puis répartis sur les unités organisationnelles (UO) bénéficiaires par l'intermédiaire de comptes de facturation internes, en fonction de clés de répartition.

Vous trouverez la répartition du budget informatique sur le compte 11100.3910.00 « Police et sécurité publique / Imputations internes

Prestations de services informatiques » et 11100.3900.00 « Police et sécurité publique / Imputations internes - Matériel informatique ».

427 – Amendes en baisse de 20.84% : problèmes d'effectifs des ASP ou stratégie politique ?

La baisse des amendes est principalement liée au fait que les ASP n'avaient pas encore suivi la formation Savatan. A ce jour, un ASP est opérationnel pour mettre des AO (depuis juin 2025). Deux ASP supplémentaires seront formés sur avril - mai 2026 puis, un à la session de septembre - octobre 2026.

2. Formation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Formation	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	10 443 367	1 473 364	-8 970 003
Budget 2025	11 124 100	1 569 250	-9 554 850
Budget 2026	12 668 150	1 552 650	-11 115 500
Budget - évolution 2025-26	13,88%	-1,06%	16,33%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Le budget 2026, comparé à celui de 2025, révèle une augmentation des charges de 13.88 % ainsi qu'une baisse des revenus de 1.06 %. Cette hausse des charges est principalement attribuée à la contribution au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), qui s'élève à CHF +869'600 par rapport au budget de 2025. De plus, la participation à la structure administrative, représentant CHF +106'850.-, ainsi que l'accueil familial de jour, avec une augmentation de CHF +98'050.-, contribuent également à cette hausse des charges. Voir également en p. 7 et 8 de ce rapport, les commentaires portant sur la situation financière préoccupante de La Ruche et des conséquences en 2026 sur les tarifs journaliers assumés par parents et commune.

21300.3130.00 Prestations de services de tiers

Pour l'année budgétaire 2025, un total de 2'500.- CHF avait été prévu, alors qu'en 2026, il est de CHF 13'000.-. Il s'agit d'une restructuration des comptes de l'école secondaire qui s'explique comme suit : les promotions scolaires, les soirées de parents et l'apéritif de Noël seront transférés du compte 21300.3099.00 au compte 21300.3130.00 en 2026. De même, le Conseil des Délégués Secondaire verra également un transfert du compte 21300.3109.00 au compte 21300.3130.00 en 2026. Ce remaniement s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas de charges de personnel (nature 3099), car des participants externes, tels que des parents et des enseignants, sont invités. Dans l'ensemble, le budget de l'école secondaire connaît une réduction de CHF 7'850.-, avec des économies réalisées notamment sur les achats de mobilier et les réceptions.

21700.3910.00 Imputations internes pour prestations de services

Un montant de CHF 80'350.- est inscrit au budget 2026. Ces imputations internes sont effectuées à partir du compte "02900.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules". Lors du bouclage des comptes de 2024, des répartitions ont été réalisées afin d'allouer les coûts relatifs aux bâtiments scolaires à la section correspondante. Le budget 2026 est établi sur la base des données de l'année 2024, en raison de l'absence d'historique pour le moment.

21802 Devoirs accompagné

21802.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Le budget 2026 prévoit un montant de CHF 53'850.-. Dans un souci de transparence et conformément au plan comptable MCH2, les charges salariales liées aux postes des collaborateurs fixes de l'Office de l'enfance ont été réparties entre les différentes sections budgétaires des structures concernées, après avoir été transférées depuis le compte 54502.3010.00.

21803 Pause Déj'

21803.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Pour l'année 2026, le budget prévoit un montant de CHF 114'150.-. Conformément au plan comptable MCH2, les charges salariales associées aux postes des collaborateurs fixes de l'Office de l'enfance ont été réparties entre les différentes sections budgétaires des structures concernées, après avoir été transférées depuis le compte 54502.3010.00.

21803.3010.02 Salaires du personnel administratif et d'exploitation Auxiliaires

Pour le budget 2025, un montant de CHF 273'050.- avait été prévu, tandis que pour 2026, il s'élève à CHF 471'300.-. Afin de simplifier la communication et la compréhension pour les familles, l'appellation « *Pause Déj'* », jusqu'à présent réservée à l'accueil collectif parascolaire des élèves de 1 à 6P, sera élargie en 2026 aux élèves de 1 à 8P (couvrant ainsi l'ensemble de l'école primaire). Le « *Relax'Resto* » (restaurant scolaire de Grand Champ) sera exclusivement réservé aux élèves du secondaire. Ce changement prendra effet lors de l'inauguration et de l'exploitation de la Maison de la jeunesse, prévue pour le premier semestre 2026. Par anticipation, toutes les charges et recettes liées à l'accompagnement des élèves de 7 et 8P pendant la pause déjeuner ont été transférées du compte 21804 (*Relax'Resto*) vers le compte 21803 (*Pause Déj'*).

21804 Relax Resto

Pour l'année 2025, une somme de CHF 579'500.- est allouée, alors que pour 2026, elle s'élève à CHF 187'000.-. Les mêmes principes s'appliquent ici, avec une interconnexion avec la section 21803. En 2026, l'appellation « *Pause Déj'* » sera élargie aux élèves de 1 à 8P. Le « *Relax'Resto* » sera réservé uniquement aux élèves du secondaire, et ce changement sera effectif dès l'inauguration de la Maison de la jeunesse. Ainsi, toutes les charges et recettes relatives à l'accompagnement des 7 et 8P pendant la pause déjeuner ont été transférées du compte 21804 vers le compte 21803.

21804.4260.00 Remboursements de tiers et prestations de services

Pour le budget 2025, CHF 360'400.- sont prévus, tandis qu'en 2026, ce montant sera de CHF 154'100.-. Les mêmes principes se retrouvent également ici, en lien avec la section 21803. Ce montant reflète la contribution des parents suite au transfert des recettes liées à l'accompagnement des 7 et 8P pendant la pause déjeuner, du secteur 21804 (*Relax'Resto*) vers le 21803 (*Pause Déj'*).

21803.3105.00

Pour le budget 2025, CHF 196'400.- sont prévus, et pour 2026, ce montant sera de CHF 335'600.-. Cette hausse de presque du double des coûts des denrées alimentaires est due aux interactions entre cette section et le compte 21803. Les mêmes éléments mentionnés précédemment s'appliquent ici, mettant en évidence les liens avec la section 21803, intitulée « *Pause Déj'* ».

3. Culture, sport et loisirs, église

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour cette fonction depuis 2022.

Culture, sport et loisirs, église	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	5 183 792	683 543	-4 500 249
Budget 2025	5 963 650	810 550	-5 153 100
Budget 2026	7 003 250	803 450	-6 199 800
Budget - évolution 2025-26	17,43%	-0,88%	20,31%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Pour rappel, issue du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, cette fonction regroupe les comptes en lien avec la culture (anciennement sous la rubrique « 1. Administration générale »), les sports et loisirs (anciennement essentiellement sous la rubrique « 1. Administration générale ») et les églises (anciennement sous la rubrique « 5. Instruction publique et cultes »).

De manière globale, la ventilation des charges entre ces 3 domaines dans le budget 2026 se présente comme suit :

Domaine	Compte	CHF	Part en %
Culture	31-32-33	3'259'850.00	46.55%
Sport	34	3'432'200.00	49.01%
Églises	35	311'200.00	4.44%
Total		7'003'250.00	100.00%

La ventilation des revenus entre ces 3 domaines dans le budget 2025 se présente quant à elle comme suit :

Domaine	Compte	CHF	Part en %
Culture	31-32-33	539'250.00	67.12%
Sport	34	245'800.00	30.59%
Églises	35	18'400.00	2.29%
Total		803'450.00	100.00%

Les totaux des charges et des revenus de cette fonction présentent les variations suivantes entre les budgets 2025 et 2026 :

- Augmentation des charges de CHF 1'039'600.00 (+ 17.43%) ;
- Diminution des revenus de CHF 7'100.00 (- 0.88%).

Évolution des charges

La répartition de l'augmentation globale des charges de CHF 1'039'600.00 (+ 17.43%) des différents domaines est détaillée dans le tableau suivant :

Domaine	Rubrique	Variation CHF	Variation %
Culture	31-32-33	+ 178'750.00	+ 5.80%
Sports et loisirs	34	+ 742'900.00	+ 27.62%
Eglises	35	+117'950.00	+61.03%
Total		+ 1'039'600.00	+ 17.43%

L'augmentation des charges de ces domaines est due en très grande partie aux conséquences de l'introduction du plan comptable MCH2 mentionnées en pages 5 et 6 du préavis de la Municipalité, à savoir :

- Le rattachement des cotisations à des institutions de droit privé dans les classifications fonctionnelles qui sont concernées par l'activité de l'institution ;
- L'imputation directe des salaires et charges sociales dans les unités administratives qui bénéficient de la prestation fournie par l'employé.

Comme indiqué en page 6 du préavis, il en résulte « *une rupture de la comparaison par rapport au budget 2025 et comptes 2024* ».

En dehors des augmentations de charges dues aux adaptations comptables précitées, la seule augmentation notable à signaler sont les CHF 100'000.- du domaine 32903 « Festivités de Noël » en lien avec le projet festif FOLG. Comme mentionné dans le préavis en page 8, ces charges ont été dorénavant portées au budget de fonctionnement alors qu'elles avaient figuré dans un premier temps dans le préavis no 63/2024 relatif à la rénovation de l'éclairage public sous forme de pourcentage culturel.

Évolution des revenus

La répartition de la diminution globale des revenus de CHF 7'100.00 (- 0.88%) des différents domaines est détaillée dans le tableau suivant :

Domaine	Rubrique	Variation CHF	Variation %
Culture	31-32-33	- 18'550.00	- 3.33%
Sports et loisirs	34	+ 10'900.00	+ 4.64%
Églises	35	+ 550.00	+ 3.08%
Total		- 7'100.00	- 0.88%

Les variations de revenus précitées ne suscitent pas de commentaires particuliers.

4. Santé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour cette fonction depuis 2022.

Santé	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	123 704	3 402	- 120 302
Budget 2025	153 450	4 100	- 149 350
Budget 2026	147 600	3 550	- 144 050
<i>Budget - évolution 2025-26</i>	<i>-3,81%</i>	<i>-13,41%</i>	<i>-3,55%</i>

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Cette fonction ne représente qu'une part négligeable des charges (0,179%) et des revenus (0,004%) du budget global et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les totaux des charges et des revenus de cette fonction présentent les variations suivantes entre les budgets 2025 et 2026 :

- Diminution des charges de CHF 5'850.- (- 3.81%) ;
- Diminution des revenus de CHF 550.- (- 13.41%).

Ces variations sont faibles et ne dénotent pas d'évolutions majeures dans les différents comptes de cette fonction.

5. Prévoyance sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Prévoyance sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	5 714 592,00	302 728,00	5 411 864,00
Budget 2025	6 371 950,00	330 650,00	6 041 300,00
Budget 2026	6 575 000,00	356 550,00	6 218 450,00
<i>Budget - évolution 2025-26</i>	<i>3,19%</i>	<i>7,83%</i>	<i>2,93%</i>

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Les prévisions des charges pour 2026 sont en augmentation de CHF 203'050.- en comparaison à celles budgétées pour 2025. Il en est de même pour les revenus (CHF +25'900.-). La comparaison de ces budgets reste difficile étant donné que le nouveau plan comptable est encore évolutif.

Comme ces dernières années, la contribution de la ville au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) – Accueil préscolaire (54501) continue son ascension (CHF +107'600.-) ; ceci en raison de l'augmentation du prix journalier de la participation communale et de la fréquentation des structures. Le soutien financier sera aussi amplifié (CHF +84'650.-) au « Centre rencontres et loisirs » qui renforcera la décentralisation de son champ d'intervention dans différents lieux de la ville. Une nouvelle section a été créée suite à la mise sur pied de l'atelier Café-Boulon (54404). Les coûts de financement se montent à CHF 177'000.-. Les rentrées attendues pour 2026 s'élèvent à CHF 34'200.-.

Il est à noter que pour répondre aux exigences MCH2, les comptes salaires ainsi que les comptes de charges sociales associés ont été rattachés à la classification fonctionnelle qu'ils concernent. De ce fait, les budgets de certaines sections ont été réajustés (Fête du Chêne - 54504, Festival des tout-petits – 54506) voire réaffectés en partie à d'autres dicastères (ex. : une partie du compte Salaires 54502.3010.00 a été transférée au dicastère Formation). C'est aussi le cas pour les prestations internes de services informatiques et le matériel informatique (Mesure pour la jeunesse – 54401, Prestations aux familles – 54502, Administration des services sociaux – 57900).

54401.3611.02 Parts au canton et concordats – Easy vote

Aucun montant n'est inscrit au budget 2026 (Budget 2025 CHF 8'000.-)

Le support papier utilisé par Easyvote (brochures envoyées par courriers), ne s'avère pas adapté pour atteindre la majorité du public cible que sont les jeunes adultes, plus captifs sur les réseaux sociaux et autres médias virtuels notamment. Ce constat est partagé par la plupart des communes représentées au sein de la Conférence romande des délégués à l'enfance et la jeunesse (CRDEJ) qui, comme Gland, ont mis fin à ce partenariat pour miser sur d'autres leviers (Soirées des 18 ans etc.).

54505 Gland ça marche

Absence au budget 2026 pour cette section (Budget 2025 CHF 10'200.-).

Il s'agit d'un changement d'affectation et d'une reprise de la manifestation par le Secrétariat municipal au niveau de la gestion et ce, en collaboration avec le Service de la population qui gère quant à lui la manifestation « Réception des nouveaux habitants ». Le montant dévolu à l'événement « Gland ça marche », réduit au demeurant, a intégré à la ligne budgétaire suivante : 32908 – Réception nouveaux habitants portant ainsi le compte à un montant total de CHF 11'000.-.

6. Trafic et télécommunications

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Trafic et télécommunications	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	4 376 666	1 045 979	- 3 330 687
Budget 2025	4 340 200	1 030 800	- 3 309 400
Budget 2026	4 901 350	1 008 900	- 3 892 450
Budget - évolution 2025-26	12,93%	-2,12%	17,62%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Malgré une augmentation des charges au budget 2026, les fonctions « Trafic et télécommunications » se tient bien, juste une augmentation pour les routes et les signalisations ce qui est dû aux travaux actuels.

61501.3300.00 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA

Augmentation au budget 2026 de CHF 191'250.-

Cette augmentation est principalement justifiée par de nouveaux amortissements pour des projets qui se sont terminés ou qui seront achevés en 2025 et pour lequel aucun budget n'avait donc été prévu en 2025. Il s'agit principalement du début de l'amortissement du préavis n° 81/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux bourg - réaménagement (espace public + sous-sol) (CHF 75'278.-), du préavis n° 59/2024 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux pour les véhicules mis en service en 2024 (CHF 63'349.-) et du préavis n° 82/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc (CHF 21'342.-).

De plus, l'amortissement d'un préavis avait été sous-évalué, il s'agit du préavis n° 79/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord » (CHF +40'730.-). D'autres projets qui ont déjà commencé à être amortis ont des montants moins élevés que prévu au budget et permettent d'arriver à cet écart global de CHF 191'250.-.

61502.3141.00 - Entretiens des routes

Augmentation du poste chaque année depuis 2024

Les dépenses sont liées en partie aux nombreux travaux sur le territoire de la ville de Gland (marquage à refaire, panneaux à changer, nouvelles zones 20 ou 30 km/h, aux changements de la signalétique vieillissante ou n'étant plus aux normes, au postulat Grandjean et aux accidents routiers où les réparations se trouvent imputées à ce compte.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Environ. et aménag. Territoire	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	11 233 130	8 065 103	-3 168 027
Budget 2025	12 274 050	8 870 450	-3 403 600
Budget 2026	14 918 050	11 929 600	-2 988 450
Budget - évolution 2025-26	21,54%	34,49%	-12,20%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Comme chaque année les membres de la COFIN ont examiné avec beaucoup d'attention le préavis du budget 2026. Concernant ce chapitre les explications fournies dans le préavis sont exhaustives et renseignent de manière claire les différences constatées. Néanmoins des éclaircissements sur la nouvelle position « Office du Développement durable » compte No 76103 ainsi que le descriptif du nouveau poste d'Urbaniste (0.9 ETP) ont été demandés.

Les réponses sont les suivantes :

Office du développement durable

« Les traitements et charges sociales des employés de l'Office du développement durable étaient rattachés au Secrétariat municipal mais comme mentionné en page 5 du préavis (2 Plan comptable MCH2), pour la présentation du budget 2026, des changements majeurs ont été opérés et l'un d'eux est l'imputation directe des salaires et charges sociales dans les unités administratives qui bénéficie de la prestation fournie par l'employé... »

Certes les pages 5 et 6 traitent de changements mais l'office du développement durable n'est pas nommément cité, il semblait donc utile d'obtenir des précisions.

Poste d'urbaniste

« Tâches principales Appuyer et collaborer avec la Déléguée à l'urbanisme pour : - La planification, le développement et la coordination de l'élaboration des plans d'affectation et des études d'aménagement diverses - La coordination des différentes planifications en cours - L'établissement de certains préavis municipaux présentés par le Service - La représentation éventuelle de la Ville au sein des organismes régionaux et cantonaux - La gestion et le suivi de mandats confiés à des tiers (architecte, ingénieur, entreprises, etc...) en qualité de représentant du maître d'ouvrage (analyser, diriger et contrôler les projets) - Le traitement de la correspondance en relation avec les projets concernés - Le suivi des séances de la Commission consultative d'urbanisme (convocation, fourniture de documents, diffusion des PV de séance, etc...) - Le renseignement ponctuel de la Municipalité (notes, rapports, plans, présentations) - L'information des parties prenantes et de la population des projets et réalisations en cours - La participation à la rédaction du rapport de gestion du Service - L'appui au Chef de service dans le traitement de certains dossiers - 26 - Compétences particulières - Sensibilité pour le domaine de l'énergie et le développement durable - Maîtrise de la technique générale du bâtiment - Capacité d'analyse et de synthèse, sens critique - Sens de l'organisation, de la planification et de la négociation - Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise des procès-verbaux - Rigueur dans l'organisation et le suivi des dossiers - Sens du service public, ouverture d'esprit et flexibilité - Capacité à travailler de façon indépendante et en équipe - Disponibilité : capacité à assumer ponctuellement un horaire irrégulier (soirs) Justification du poste : Le renforcement de l'équipe de nos urbanistes par ce nouveau poste permettra de répondre aux

enjeux urbanistiques croissants et de mener le développement des différents plans d'affectation qui sont en révision. Pour mémoire, les principaux dossiers de développement territorial en cours sont les suivants : - PACom, à l'examen préalable complémentaire auprès du Canton et qu'il s'agira de poursuivre dès réception des ajustements ou modifications demandés ; - PA Gare Sud (arrêté à ce jour (15.11.2025) par un référendum mais qu'il conviendra de réactiver par la suite) ; - PA Mauverney dessus, Bochet dessus ; - PA Cité Ouest ; - PA En Vertelin (Transformateur de la SEIC) ; - Règlement sur les émoluments administratifs ; En outre, nos urbanistes collaborent toujours plus étroitement avec d'autres services pour la prise en compte de nouveaux domaines tels que la préservation des arbres, l'intégration du plan lumière dans les futurs projets ainsi que le Plan directeur de mobilité et de stationnement. A ce rôle transversal renforcé de l'urbanisme au sein de la commune s'ajoute le développement de la coordination régionale, cantonale et transfrontalière (Grand-Genève) des enjeux territoriaux. Enfin, ce poste s'inscrit dans la baisse du taux d'activité souhaitée par les deux autres urbanistes, ceci pour un total de 40 %. L'augmentation demandée correspond dans les faits à une augmentation de 0,5 ETP (0,9 – 0,4 ETP). »

Les explications sont claires et pertinentes et justifient l'approbation du poste.

La COFIN a également signalé une erreur figurant dans le préavis N° 90 – p. 26 – 6.7 *Attributions/prélèvements aux fonds* dont les chiffres des attributions aux différents comptes de financement spéciaux ne correspondent pas à ceux des comptes d'exploitation. Pour l'Eau, les Egouts et les Déchets, ce sont en fait les chiffres 2025 qui sont repris dans la colonne 2026.

De même que le total des prélèvements 2026 qui correspond au montant des prélèvement sur le fonds et financement spéciaux de 2025 de la page 29 chiffre 8 Revenu par nature sous-chiffre 45.

Ci-dessous, ce tableau corrigé par les soins du boursier.

		2026	2025	Ecart
76102.3511.00	Attrib. aux fonds - "Développement durable"	398'850	336'500	62'350
76101.3511.00	Attrib. aux fonds -"Efficacités énergétiques"	611'900	552'650	59'250
73002.3510.00	Attributions aux financements spéciaux "Déchets"	239'050	151'050	88'000
72000.3510.00	Attributions aux financements spéciaux "Egouts"	1'859'750	352'850	1'506'900
71001.3510.00	Attributions aux financements spéciaux "Eau"	475'300	147'800	327'500
73001.4510.00	./. Prélèvements sur les financements spéciaux "Déchets"	-367'500	-371'500	4'000
72000.4510.02	./. Prélèvements sur les financements spéciaux "Epuration"	-1'755'500	-917'850	-837'650
31100.4511.00	./. Prélèvements sur les fonds - Oeuvres culturelles	-10'000	-8'000	-2'000
		1'451'850	243'500	1'208'350
Total des attributions aux fonds de réserve		3'584'850	1'540'850	2'044'000
Total des prélèvements des fonds de réserve		-2'133'000	-1'297'350	835'650
		1'451'850	243'500	1'208'350

En conclusion l'excédent de charges de ce chapitre c'est réduit de CHF 415'150.- principalement dû à des imputations internes et l'encaissement de diverses taxes.

8. Economie publique

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Economie publique	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	279 620	64 578	-215 042
Budget 2025	397 450	140 750	-256 700
Budget 2026	579 550	127 000	-452 550
Budget - évolution 2025-26	45,82%	-9,77%	76,30%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

Très forte augmentation au budget 2026, lesquelles ont nécessité quelques explications reproduites ci-dessous.

85001.3130.00 - Prestations de services de tiers

Selon vos explications l'année dernière, la hausse constatée provenait essentiellement du changement de classification. Le total des charges hors amortissement était de CHF 75'000.-. Apparemment, le montant budgétaire pour 2026 serait de CHF 90'250 avec une augmentation assez importante du compte « *Prestations de services de tiers* ». Merci de nous donner les raisons de cette augmentation.

Le total des charges budgétées pour 2026 est de CHF 95'200.- vs CHF 92'000.- en 2025, soit CHF 3'200.- de plus. A la base il y avait une baisse globale de CHF 1'000.- du budget de l'économie. CHF 4'200.- ont été ajoutés des cotisations à des institutions de droit privé transférées du compte 02202.3130.08 Prestations de services de tiers (anciennement MCH1 : 110.3193.00 Cotisations à des institutions de droit privé) qui est désormais à zéro (opération neutre). Ces dernières sont imputées dans les services concernés par ces cotisations. Il s'agit de INNOVAUD et du développement économique Canton Vaud-Suisse à parts égales.

Les augmentations visibles sur 3 lignes budgétaires sont compensées (avec un surplus) par les réductions sur 2 autres lignes :

Baisse entre 2025 à 2026

- *Protections hygiéniques : CHF 35'000.- à CHF 20'000.- => Subventions adaptées au coût et taux de retour réels*
- *Loyers : CHF 3'000 à CHF 0.- => Démarrage d'un pop-up shop (boutique éphémère) prévue en 2025 (3 mois de loyer), pas prévue en 2026.*

Augmentation entre 2025 à 2026

Prestations des tiers :

- *CHF 15'000.- à CHF 24'700.-*
- *Subventions aux entreprises : CHF 19'000.- à CHF 22'000.-*
- *Imprimés, publications : CHF 2'000.- à CHF 8'000.-*

Explications des modifications effectuées :

- *La ligne « prestations des tiers » englobe une grande partie des dépenses prévues dans le budget global de l'économie. L'augmentation comprend : CHF 4'200.- de cotisations à des institutions de droit privé tel qu'expliqué ci-dessus et CHF 5'500.- dédiés notamment à une nouvelle série de formations pour les entreprises et les commerçants, des événements avec des intervenants externes, des prestations en lien avec la promotion et la visibilité des commerces. Le soutien au tissu commercial de la Ville fera partie des priorités en 2026. Dans la mesure du possible, le service fait appel à des prestataires glandois. L'argent dépensé est donc réinjecté dans l'économie locale.*
- *Subvention aux entreprises : une légère augmentation est prévue afin de pouvoir compléter les mesures financées par le dispositif du Vieux-Bourg et les rendre disponibles également aux commerçants des autres quartiers. Les actions comme : Façade en fleurs, Noël durable, ont été proposé initialement aux commerçants du Vieux-Bourg et financées par le dispositif. Comme elles attirent l'intérêt des commerçants des autres quartiers, il semble équitable de les rendre accessibles en-dehors du Vieux-Bourg également. Cette ligne correspond également à l'incubateur Nouvelle Economie qui sera relancé en 2026 afin d'accompagner de jeunes entreprises glandoises.*
- *Imprimés, publications : les dépenses couvertes précédemment par l'OCOM sont désormais imputées sur la ligne service. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation dans l'absolu mais d'une réorganisation entre les lignes.*

85003 - Marché

Qu'est-ce qui justifie cette forte augmentation puisqu'on passe de CHF 11'000.- au budget 2024 à CHF 27'500.- au budget 2025 et maintenant à CHF 61'300.- pour le budget 2026 ?

Cette augmentation est induite par une ventilation des salaires du personnel, ainsi que l'ajout de CHF 10'000.- au budget pour les manifestations. Cette augmentation du montant correspond aux besoins liés à la reprise et l'amélioration de la partie communication en vue d'augmenter la visibilité des manifestations (banderoles, flyers, etc.), ainsi qu'à l'offre de vin chaud et thé chaud à la population pour le marché de Noël via le tout ménage.

9. Finances et impôts

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ces fonctions.

Finances et impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	N/A	N/A	N/A
Comptes 2023	N/A	N/A	N/A
Comptes 2024	18 882 859	56 328 048	37 445 189
Budget 2025	18 694 700	57 340 000	38 645 300
Budget 2026	18 703 600	62 763 450	44 059 850
Budget - évolution 2025-26	0,05%	9,46%	14,01%

N/A : Les comptes des années 2022 et 2023 ne sont plus comparables du fait du passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2024.

91000.3181.00 - Pertes sur créances effectives

Est-ce que le montant de CHF 462'000.- correspond à la moyenne des 5 dernières années ? Pourquoi une marge de CHF 52'000.- tandis que le montant en souffrance en 2024 n'a été que de CHF 232'994.58 ?

Il s'agit de la moyenne des 5 dernières années des défalcations réelles. Il s'agit du montant se trouvant dans le compte 91000.3181.00 pour les années 2020 à 2023 déduit de la provision pour débiteurs douteux et des comptes 91000.3180.00 et 91000.3181.00 pour l'année 2024 déduit de la provision pour débiteurs douteux.

Années	Compte	Désignation	Solde du compte	Provision	Défalcations réelles
2020	91000.3181.00	Impôts	399'919	-413'645	813'564
2021	91000.3181.00	Impôts	454'908	67'850	387'058
2022	91000.3181.00	Impôts	244'322	-150'324	394'647
2023	91000.3181.00	Impôts	409'636	143'105	266'532
2024	91000.3180.00 + 91000.3181.00	Impôts	643'762	195'360	448'402
		Totaux	430'510	-31'531	462'041

96100.3401.00 - Intérêts passifs des engagements financiers

L'augmentation des intérêts passifs est significative entre le budget 2026 : CHF 1'602'350.00 vs. budget 2025 : CHF 1'407'850.00 et comptes 2024 CHF : 1'141'152.00. Pour des informations détaillées, se référer aux explications données aux page 17 à 19 du préavis.

963 - Immeubles du patrimoine financier

Chaque immeuble ou parcelle faisant partie du patrimoine financier (ci-après « PF ») est comptabilisée individuellement, ce qui permet une évaluation circonstanciée des charges et revenus. Une évaluation de la rentabilité est réalisable par objet. La valeur nette comptable au 31/12/2024 du PF est de 28.5 MCHF financé partiellement par des préavis validés pour un montant de 38.6 MCHF. Les revenus nets générées en 2024 sont de CHF 1'005'388.-.

Annexe B - Rendements du patrimoine financier

Immobilisations	Compte de revenus	N° parcelle	N° du préavis (si applicable)	Crédit accordé (si applicable)	Valeur nette comptable au 31.12.2024	Valeur fiscale	Revenus nets générés en 2024
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF							
1080 Terrains PF (avec n° de parcelle)							
1080.00001 Patrimoine financier	96300.4430.00 Loyers et fermages, immeubles du PF (hors parcelle 1591) 96302.4432.00 Paiements pour utilisations des immeubles PF	Multiple			1'000'000	7'605'500	242'478
TOTAL Terrains PF				-	1'000'000	7'605'500	242'478
1084 Bâtiments PF							
1084.00001 Immeuble "s/Vignes"	96301.4432.00 Paiements utilisations des immeubles PF	3250		-	1'464'230	2'940'000	109'370
1084.00002 Participation à Si Bochet Gland (société simple)	96304.4429.00 Autres revenus de participations	565 / 571		-	12'500	5'638'750	141'496
1084.19063 Acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz	96306.4432.00 Paiements utilisations immeubles PF	4317	63/2019	5'672'000	3'310'975	4'070'000	119'393
1084.20074 Acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WVF).	96305.4432.00 Paiements utilisations immeubles PF	563	74/2020	12'772'116	12'770'814	8'730'061	280'158
1084.21009 Préavis municipal n° 9 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations	96311.4432.00 Paiements utilisations des immeubles PF	554 / 165 / 185 / 1621	9/2021	15'000'000	6'208'316	8'495'000	-
1084.21100 Acquisition du bâtiment A5.1 de La Combaz en vue de la création, notamment, d'une salle communautaire. - patrimoine fin.	96307.4432.00 Paiements utilisations immeubles PF	4311	100/2021	859'873	812'926	93'603	17'287
1084.22019 Acquisition portion d'environ 770 m2 de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en PPE à prix abordable	96300.4430.00 Loyers et fermages, immeubles du PF (uniquement parcelle 1591)	1591	19/2022	1'715'000	1'716'602	940'000	-
1084.23037 Demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311		4311	37/2023	333'393	90'574	-	-
1084.23048 Acquis, locaux commerciaux, sis Allée Waldo 2 à Gland, destinés à la location par l'Association le Colibri pour l'exploitation d'une UAPE.	96308.4432.00 Paiements pour utilisations des immeubles PF	43232-1 / 4232-17	48/2023	1'110'000	1'109'500	1'005'000	23'978
1084.24051 Agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly	96303.4432.00 Paiements pour utilisations des immeubles PF	91	51/2024	2'104'000	1'405	760'000	105'903
TOTAL Bâtiments PF				39'566'382	27'497'843	32'672'414	762'910
108 Total immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine financier				39'566'382	28'497'843	40'277'914	1'005'388

96300 - Immeubles du patrimoine financier

Quelle est l'inventaire du patrimoine financier englobées sous ce compte ?

Libellé	Budget 2026	Budget 2025	Ecart
DDP La Chavanne - Cité Derrière (parcelle 614)	50'000.00	50'000.00	-
DDP Eikenott - La Mobilière (parcelle 4233)	91'100.00	86'000.00	5'100.00
DDP Eikenott - Coopélia (parcelle 4240)	84'176.00	129'522.00	- 45'346.00
DDP APEC (parcelle 1689)	82'743.00		82'743.00
Auto-La Côte SA	15'504.00	15'048.00	456.00
DDP Equitim (parcelle 1591)	90'000.00		90'000.00
Arrondis	- 23.00	30.00	- 53.00
Totaux	413'500.00	280'600.00	132'900.00

96305.4432.00 - Immeuble du patrimoine financier - Avenue du Mont-Blanc 27-29

Les paiements pour l'utilisation des immeubles du PF ont été fortement réduits en 2026 par rapport aux comptes 2024. Le budget 2025 prévoyait déjà cette baisse ! Est-ce qu'une des parties aurait dénoncé le contrat de location ?

Le bail de l'EVAM prendra fin le 31 juillet 2026. A noter qu'il a déjà été prolongé par deux fois, en 2024 et en 2025. Le montant budgétré en 2025 tenait compte du loyer brut, or il faut tenir compte du loyer net, ce qui explique la baisse pour 2026. En revanche, les budgets 2025 et 2024 étaient proches l'un de l'autre (2025 : CHF 268'800.-, 2024 : CHF 264'600.-).

E. Délibérations

La lecture du préavis relatif au budget nous informe que la Municipalité prévoit des recettes en hausse à 80,7 MCHF en croissance de 13.0% par rapport à 2025 ainsi qu'une augmentation des charges à 82,5 MCHF en augmentation de 9.9%.

Charges

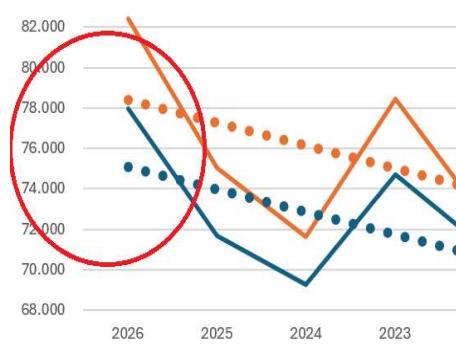
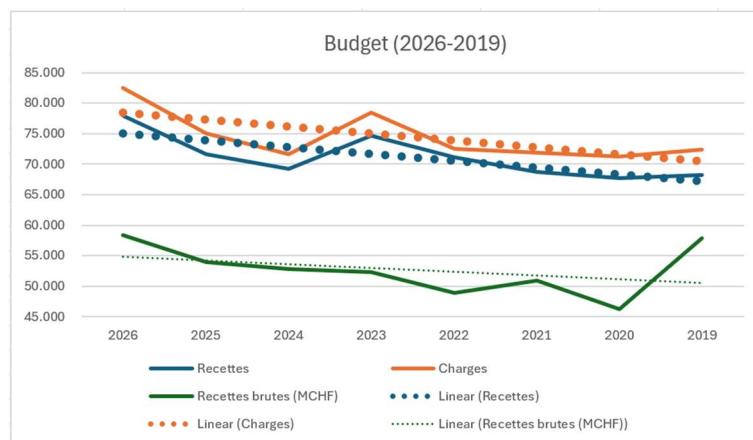
La croissance des charges d'exploitation est régulière et continue, en corrélation avec le développement de notre commune. Par contre, l'amortissement du patrimoine administratif est plus important en raison de l'aboutissement des nombreux projets validés ces dernières années - en hausse de 16.9% faisant suite à la hausse précédente de 14.6% en 2025. Ces charges ont un effet direct sur notre marge d'autofinancement qui mesure notre capacité à financer les investissements réalisés et qui détermine notre capacité à rembourser nos dettes contractées. Le préavis précise que notre dette actuelle est de 129 MCHF environ. La COFIN n'a pas identifié de mesures ou de propositions pour contenir l'évolution de ces charges car les investissements au patrimoine administratif ont tous été validés par le conseil communal. La COFIN rappelle que de nombreuses charges extraordinaires, déjà mentionnées dans ce rapport, viendront encore peser sur notre situation financière.

Recettes

L'augmentation des recettes est principalement due aux provisions relatives à l'impôt sur le bénéfice sur les personnes morales (PM) budgété à 9.4 MCHF, en augmentation de 42.3% par rapport au budget 2025, lequel enregistrait déjà une hausse de 12.6% par rapport à l'année précédente. Une forte augmentation des recettes sur bénéfices PM, qui se sont d'ailleurs révélées non pérennes l'année suivante, n'a été observée qu'en 2022 à la sortie de la période Covid-19.

Budget (MCH)	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Recettes	80.969	71.661	69.278	74.686	71.083	68.680	67.653	68.226
Charges	82.423	75.026	71.602	78.442	72.556	71.825	71.198	72.323
Excédent recettes	-	1.454	-	3.365	-	3.756	-	3.144
Marge d'autofinancement	7.043	2.852	3.560	1.347	4.274	2.632	2.267	4.524

Vue en loupe des courbes linaires des recettes ci-contre



La justification des prévisions de recettes PM de la Municipalité est soutenue par la projection des recettes fiscales de taxation 2024 et antérieures fournies par le Canton – chiffres à fin octobre 2025. La COFIN a sollicité la Municipalité pour connaître les revenus dont la nature serait pérenne et qui pouvaient être inclus dans la planification des dépenses à moyen terme du budget communal.

Au mois d'octobre 2025, le montant perçu pour les impôts sur le bénéfice se montait à CHF 9'068'209.- et est composé de CHF 6'889'416.- pour les acomptes 2025 et 2026 et de CHF 2'178'792.- pour les rattrapages des années précédentes. La moyenne, sur les 5 dernières années, des compléments reçus au

titre des années antérieures se monte à CHF 1'342'911.-. 2025 est donc supérieur à la moyenne et c'est ce montant-là qui a été appliqué pour le budget 2026 pour les compléments.

Il est intéressant de constater que 7 entreprises représentent 80% de l'impôt sur le bénéfice et 25 entreprises représentent 90% de cet impôt. La concentration est donc assez forte.

Aucun autre élément pertinent n'a pu être obtenu afin de déterminer de la continuité ni de la prévisibilité de ces recettes.

Pour la COFIN, plusieurs éléments conjoncturels nous poussent à une certaine prudence en la matière :

- Les **rentrees fiscales 2025** actuelles sont basées sur les excellents bénéfices des entreprises 2024, tirés par une bonne croissance économique (PIB 2024 +2.4%), des secteurs économiques porteurs et une forte consommation des ménages boostée par une inflation en baisse.
- Les **rentrees fiscales 2026 et suivantes** risquent d'être contrariées par une croissance économique beaucoup moins vigoureuse (estim. BNS et KOF entre 0.5 et 0.9 points de croissance seulement), s'expliquant par les incertitudes de l'économie mondiale, des exportations liées aux « tarifs » US sous forte pression, à la force continue du Franc (+10.6% contre USD / +4.8% contre EUR sur 12 mois) ou à des probabilités grandissantes de crise financière (éclatement bulle IA / cryptos). Constatons également une certaine tension sur le marché de l'emploi avec un taux de chômage pour 2026 attendu à 3.2%, mais qui historiquement a toujours été plus élevé en Suisse romande (source : SECO).

Ces éléments de réflexion nous incitent à considérer un scénario un peu moins optimiste et à proposer une variante de revenus fiscaux plus en ligne avec la tendance historique de croissance des revenus fiscaux issus de nos entreprises, laquelle se situe plutôt autour de 10.9% / année environ. Cette recommandation reste cependant supérieure à la tendance statistique moyenne affichée sur le graphique de la page précédente qui situerait le montant des recettes projetées à 76.2 MCHF.

Budget (MCH)	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Recettes	77.969	71.661	69.278	74.686	71.083	68.680	67.653	68.226
Charges	82.423	75.026	71.602	78.442	72.556	71.825	71.198	72.323
Excédent recettes	- 4.454	- 3.365	- 2.324	- 3.756	- 1.473	- 3.144	- 3.545	- 4.097
Marge d'autofinancement	4.043	2.852	3.560	1.347	4.274	2.632	2.267	4.524
Budget impôts (MCHF)								
Recettes totales PM	10.364	7.152	6.265	5.880	5.008	3.500	3.500	2.475
Impôts sur bénéfice PM	9.427	6.627	5.885	5.065	4.300	2.760	2.760	1.840
Croissance bénéfice PM	42.3%	12.6%	16.2%	17.8%	55.8%	0.0%	50.0%	
Comptes (MCHF)								
Recettes brutes	55.408	53.994	52.776	52.267	48.925	50.935	46.230	57.859
Recettes nettes	54.553	53.226	51.766	51.515	48.307	50.148	45.480	56.776
Impôts sur bénéfice PM	6.427		5.224	5.501	5.192	6.299	3.274	4.440
Croissance bénéfice PM	10.9%	10.9%	-5.0%	6.0%	-17.6%	92.4%	-26.3%	

En nous basant sur cette nouvelle perspective de croissance des revenus fiscaux issus de nos entreprises (PM), impôts sur bénéfice PM se monteraient à CHF 6'427'000,- (à la place des CHF 9'427'000.- prévus au budget 2026).

Amendement – voir p. 34

Conséquemment, la COFIN dépose l'amendement suivant au Budget 2026 :

Compte	Libellé	Budget 2026	Budget révisé	écart
91000.4010.00	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	CHF 9'427'000.00	CHF 6'427'000.00	CHF - 3'000'000

Les modifications suivantes sont apportées aux conclusions du préavis :

Budget (MCH)	2026
Recettes	77.969
Charges	82.423
Excédent recettes	- 4.454
Marge d'autofinancement	4.043

La COFIN est d'avis que les revenus exceptionnels et probablement extraordinaires constatés, permettront de couvrir les excédents de charges prévisibles en 2025 et 2026. Bien évidemment, ceci a des impacts sur la marge d'autofinancement (MA) tels qu'expliqués ci-après.

Marge d'autofinancement proposée par la Municipalité – Situation des amortissements

	2026	2025	Ecart
<i>Amortissements du patrimoine administratifs</i>			
02230 Informatique et télécommunication	111'050.00	86'850.00	24'200.00
02291 Office de la communication	800.00	800.00	-
02292 Archives	11'650.00	11'650.00	-
02293 Projets de l'Administration et Smart City	29'000.00	11'850.00	17'150.00
02900 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	917'550.00	651'700.00	265'850.00
21700 Bâtiments scolaires	3'094'150.00	2'777'900.00	316'250.00
31200 Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	6'750.00	6'750.00	-
32201 Musique et théâtre	193'000.00	193'000.00	-
34101 Sports	588'250.00	575'850.00	12'400.00
34200 Parcs et promenades	106'750.00	90'150.00	16'600.00
35000 Églises et affaires religieuses	149'700.00	37'300.00	112'400.00
57900 Administration des services sociaux	10'550.00	16'150.00	- 5'600.00
61501 Routes communales - Voirie	741'150.00	549'900.00	191'250.00
61503 Routes communales - Eclairage public	104'100.00	104'100.00	-
62900 Transports publics régionaux	46'050.00	144'700.00	- 98'650.00
62910 Transports publics urbains	59'100.00	61'250.00	- 2'150.00
74100 Corrections de cours d'eau	800.00	1'250.00	- 450.00
79000 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	41'450.00	21'750.00	19'700.00
79070 Instances régionales	101'500.00	57'250.00	44'250.00
85001 Economie	14'550.00	12'400.00	2'150.00
	6'327'900.00	5'412'550.00	915'350.00
<i>Amortissements de fonds affectés</i>			
71001 Approvisionnement en eau	331'100.00	209'100.00	122'000.00
71002 Approvisionnement en eau - Entente "eaudici"	3'200.00	3'200.00	-
72000 Traitements des eaux usées	71'250.00	57'000.00	14'250.00
73002 Gestion des déchets - Déchetterie	241'600.00	228'300.00	13'300.00
76101 Protection de l'air et du climat - Efficacités énergétiques	45'650.00	37'250.00	8'400.00
76102 Protection de l'air et du climat - Développement durable	24'850.00	26'000.00	- 1'150.00
	717'650.00	560'850.00	156'800.00
Total des amortissements	7'045'550.00	5'973'400.00	1'072'150.00

Les CHF 6'327'900.- à provisionner représentent le montant nécessaire pour couvrir les investissements et remboursements des dettes actuelles de la commune. Le financement des projets en cours et les nouveaux

projets prévus, que ce soit pour le patrimoine administratif et le patrimoine financier, viendra encore péjorer ce montant des amortissements nécessaires dans la durée. En théorie, le déficit de la marge d'autofinancement peut être compensé soit par de la dette, soit par des impôts supplémentaires.

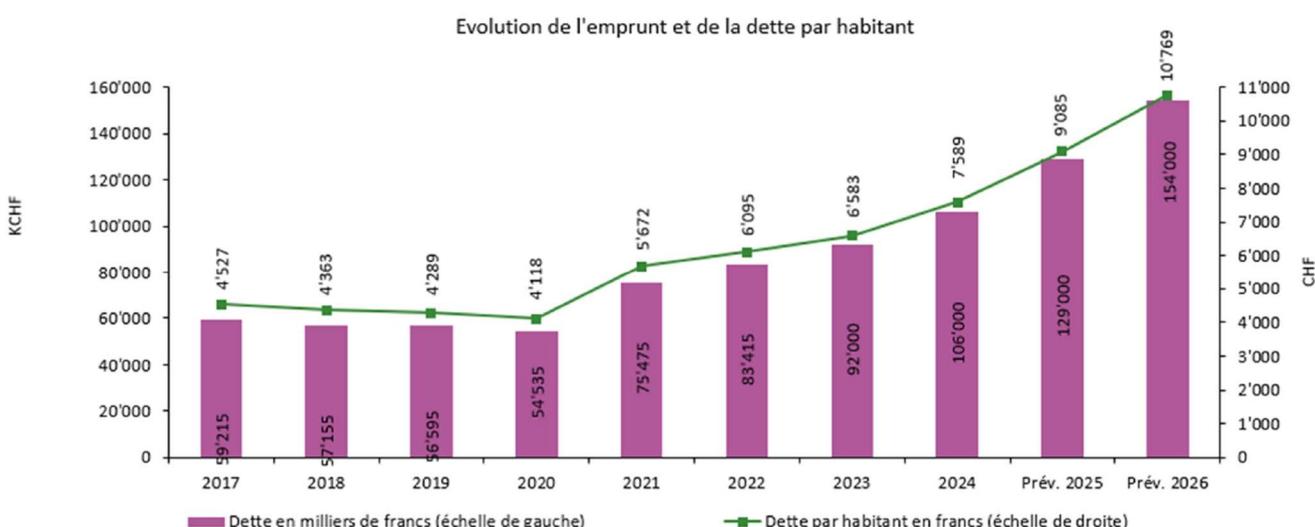
Pour la Ville de Gland - nous l'avons mentionné plus haut, notre endettement est largement supérieur à la planification de début de législature. Il est aussi trop important rapporté à nos recettes fiscales historiques et durables. Plusieurs indicateurs du canton (cf. p. 5) montrent également une évolution défavorable.

Le potentiel de réduction des charges étant limité à cause de nos obligations contractuelles (salaires, intérêts passifs, amortissements...) ou règlementaires (péréquation, entités intercommunales...), notre réelle marge de manœuvre se situe sur notre imposition communale. Si le conseil voulait maintenir l'actuel cycle d'investissement, il faudrait soit trouver des recettes supplémentaires ou bien procéder à une augmentation des impôts en cas d'insuffisance de croissance des revenus sur les autres postes.

Comme mentionné en page 19 du préavis, dans la section 6.4, les indicateurs financiers fixés par le Canton permettent d'avoir un aperçu des finances communales. Sur les huit indicateurs, seuls deux sont considérés comme « problématiques » selon les critères de la Direction des finances communales de la DGAIC, mais ces résultats sont facilement explicables et la Municipalité les juge satisfaisants mis dans leur contexte.

Pour ce qui est du degré d'autofinancement, le volume important d'investissements réalisés en 2025 ainsi que les années précédentes et ceux prévus en 2026 péjorent l'indicateur du degré d'autofinancement. Ces investissements sont faits aujourd'hui pour plusieurs générations. De grands projets tels que la rénovation et l'extension des écoles, le réaménagement du Vieux-Bourg ou du centre sportif en sont de bons exemples. De plus, les investissements du patrimoine financier abaissent le degré d'autofinancement, alors qu'ils sont source de revenus additionnels pour le budget communal. Comme mentionné dans le rapport des comptes 2024, CHF 100 millions ont été investis entre 2020 et 2024. C'est autant qu'entre 2005 et 2020.

Le ratio de la dette brute par rapport aux revenus, quant à lui, est considéré comme « critique » selon les critères du Canton, mais il convient de noter que ce ratio ne tient pas compte du patrimoine financier. Or, un quart environ des CHF 100 millions des dépenses d'investissements nets sont des investissements en patrimoine financier. Les investissements en patrimoine financier contribuent à déteriorer les ratios, quand bien même, ils constituent une source de revenus additionnels qui renforce la marge d'autofinancement à long terme, mais dont les indicateurs financiers suivis par la Direction des finances communales de la DGAIC ne tiennent pas compte.



Même si les nouvelles pratiques comptables le permettent, la COFIN est d'avis que le patrimoine financier devrait aussi être amorti et que le montant de la dette doive apparaître entièrement au bilan de la commune,

même si des actifs du patrimoine financier peuvent être présentés en garantie des emprunts qui nous seront consentis. Il semblerait que le DGAIC ait également émis une opinion semblable tel que rapporté dans le préavis.

Conclusions

Deux éléments principaux caractérisent ce projet de budget par la Municipalité :

- Une marge d'autofinancement budgétée historiquement élevée ;
- Un déficit globalement moins profond grâce à l'augmentation relative des recettes par rapport aux dépenses.

Les recettes fiscales ici budgétées se basent essentiellement sur les très réjouissantes rentrées effectives d'impôts cette année (CHF 9.07 millions à fin octobre). Ainsi qu'expliqué dans ce rapport, la COFIN s'est attelée à étudier l'évolution de ces chiffres sur une perspective plus longue. Depuis 2018, elle constate que les recettes fiscales sur personnes morales sont volatiles, augmentant ou baissant très fortement d'une année sur l'autre, ce qui incite la COFIN à proposer un amendement basé sur les tendances de recettes fiscales historiques effectives et non sur une translation des bonnes recettes en cours, mais dont la récurrence pose question.

Nous avons également tenté d'évaluer si certains éléments ayant un impact positif sur la marge d'autofinancement budgétée pour 2026 étaient récurrents, ce qui ne nous semble pas être le cas. Pour mémoire, les principaux facteurs positifs cette année sont :

- Une forte augmentation exceptionnelle escomptée des recettes fiscales 2026 (env. CHF +4.4 millions) ;
- Des revenus additionnels provenant du patrimoine financier (CHF +485'850.-) ;
- Les taxes de raccordement d'un nouveau Data Center (CHF +3.2 millions).

La COFIN a également examiné la situation de l'endettement net de la commune (*cf. p. 5, 32 et 33 de ce rapport*) et constate que les Dépenses d'investissements nets (DNI) sont bien supérieures aux projections de début de législature. La dette nette, bien que toujours en dessous du plafond d'endettement, accélère fortement sous la pression des nombreux DNI.

Ainsi, la commission n'a pas été entièrement convaincue par les projections 2026 de la Municipalité concernant les revenus fiscaux, plus particulièrement ceux des impôts directs - personnes morales, budgétés en hausse de 44.91% par rapport au budget 2025. La COFIN dépose conséquemment l'amendement ci-après.

Amendement

Compte	Libellé	Budget 2026	Budget révisé	Ecart
91000.4010.00	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	CHF 9'427'000.00	CHF 6'427'000.00	CHF - 3'000'000

Les modifications suivantes seront apportées aux conclusions du préavis

Budget (MCH)	2026
Recettes	77.969
Charges	82.423
Excédent recettes	- 4.454
Marge d'autofinancement	4.043

La COFIN est d'avis que les revenus exceptionnels et probablement extraordinaires permettront de couvrir les excédents de charges prévisible en 2025 et 2026.

Le projet de préavis ainsi amendé porte le montant des recettes à CHF 77'969'200.- et maintient le montant des charges à 82'423'050.- résultant en un excédent de charges de CHF 4'453'850.-.

Ainsi et fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions amendées du préavis N° 90 relatif au budget pour l'exercice 2026 et de prendre les décisions suivantes :

(..) Le Conseil communal

décide

- I. - que le projet de budget amendé de l'exercice 2026 de la Ville de Gland présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de dépenses de CHF 4'453'850.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 4'043'550.- est accepté.

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet 1 ^{er} membre	Alain Bringolf Rapporteur	Jérôme Frachebourg Membre
Sébastien Bertherin Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Isabelle Wegmann Membre

Annexe

